

## **Compte rendu de la réunion d'experts régionaux sur l'enseignement de l'éthique**

*Abidjan, Cote d'Ivoire, 3-5 Decembre 2008*

**Mercredi 03 décembre 2008**

**Matinée :**

### **CEREMONIE D'OUVERTURE**

Placé sous le parrainage du Chef de l'Etat, Laurent Gbagbo, Président de la République de Côte d'Ivoire, l'atelier a été ouvert par le représentant du Président de la République, le Professeur Voho Sahi, conseiller spécial du Chef de l'Etat. Il a chaleureusement salué l'initiative de l'UNESCO et l'engagement du Président Laurent Gbagbo pour la réflexion et l'enseignement de l'éthique. Au paravent le Secrétaire général de la Commission nationale ivoirienne pour l'UNESCO, le Professeur Mathieu Lou Bamba a souligné que la promotion des principes, pratiques et normes éthiques utiles pour les progrès scientifiques et techniques représente une des priorités de l'UNESCO et est d'importance pour l'Afrique dont le développement passe par le progrès de la science et de la technologie. Prenant à son tour la parole le président de l'Université de Bouaké, le Professeur Komenan Aka Landry a félicité les organisateurs et souhaité plein succès à l'atelier. Dans son adresse, le ministre ivoirien de l'Education nationale, président de la Commission nationale pour l'UNESCO, a exprimé sa gratitude au Directeur général de l'UNESCO, au Directeur général adjoint en charge du Secteur des sciences sociales et humaines, au Directeur de la Division de l'Ethique des sciences et des technologies et enfin au Consultant au Bureau de l'UNESCO à Dakar chargé des questions d'éthique et de bioéthique, coordonnateur de l'atelier. Il a souhaité, en présence de son collègue de l'enseignement technique M. Dosso Moussa que cet atelier contribue à l'amélioration des valeurs humaines dans la production et l'utilisation de la science et de la technologie en Afrique.

### **COMMUNICATIONS**

Le Pr. TEN HAVE Henk a présenté la première communication portant sur le Programme d'Education en Ethique de l'UNESCO. Ce programme, a-t-il précisé, se fonde sur l'article 23 de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005) et vise à soutenir les Etats membres de l'UNESCO et le monde universitaire à déployer un enseignement de qualité en (bio) éthique. Il a ensuite largement expliqué les buts et structures de l'Observatoire Mondial d'Ethique, un instrument au service des Etats membres et des individus.

La deuxième communication intitulée : Rôles des spécialistes en Ethique dans le renforcement des capacités en Ethique des pays africains a été présentée par le Pr.

DIKENOU Christophe, de l'Unité des Sciences Sociales et Humaines au Bureau de l'UNESCO à Dakar, Sénégal.

L'éthique, est selon l'orateur, réflexion et engagement dans l'action Dans les milieux africains, la formation d'experts en éthique est parfois sans issue heureuse en raison des freins institutionnels. D'où la nécessité de renforcer aussi bien les capacités individuelles qu'institutionnelles. A cet égard l'UNESCO constitue dans le système des Nations Unies l'agence la mieux outillée pour être une source d'inspiration et un soutien intellectuel aux spécialistes en éthique désireux de mettre leurs connaissances au service d'autres et des Etats membres.

## QUESTIONS ET REPONSES

La première intervention a mis en exergue la nécessité de prendre en compte les questions bioéthiques dans les situations de conflits et de post conflits comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest.

Le Pr. TEN HAVE Henk, a reconnu la pertinence de cette question et a expliqué que le Programme d'éthique de l'UNESCO embrasse progressivement les questions ne pouvant pas tout embrasser en même temps.

La deuxième question concerne la place des valeurs africaines dans l'enseignement de la bioéthique en Afrique.

Il a été reconnu que tout en respectant les valeurs et principes universels, les spécialistes africains doivent s'adonner à des recherches approfondies en vue d'enrichir les débats bioéthiques.

Enfin la troisième question a trait à l'existence d'un modèle de curriculum de bioéthique à l'UNESCO

Dans sa réponse, le Pr. TEN HAVE Henk a précisé que l'UNESCO n'impose aucun modèle. Cependant l'Organisation propose un programme type qui se fonde sur les différents articles de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005). Le Pr. DIKENOU Christophe ajoute que pour démarrer l'utilisation de ce manuel dans un but expérimental un protocole d'accord sera signé avec au moins quatre universités sur le continent.

### **Après-midi**

## COMMUNICATIONS

La troisième communication intitulé :Le Master d'Ethique et de Bioéthique de l'Université de Bouaké fut l'œuvre du Pr POAME Lazare M., Président du Comité Consultatif National de Bioéthique de Côte d'Ivoire et Doyen de l'UFR des Lettres et des Sciences humaines de l'Université de Bouaké.

Ce master est le produit d'une dynamique entre l'Université de Bouaké, des Universités de l'Afrique de l'Ouest et l'Université Libre de Bruxelles. Il comporte deux options (Ethique et Bioéthique), avec chacune un programme spécifique sur deux ans.

La quatrième communication intitulée : Le programme de Diplôme d'Etudes Approfondies (DEA) en Droit de la Santé a été présenté par le Pr. BADJI Mamadou.

Le programme de DEA en Droit de la Santé est né d'un constat à savoir l'absence d'un enseignement en Droit de la Santé à l'Université Cheick Anta Diop de Dakar au Sénégal et les débats dans le même temps sur les pratiques biomédicales, éthiques, bioéthiques qui interpellent la communauté universitaire. Il s'agit, par ce programme, de contribuer à une large diffusion des informations sur l'éthique et la bioéthique et d'offrir une formation diplômante dans le domaine des politiques de santé et du Droit de la santé.

La cinquième communication intitulée :- L'Enseignement de l'Ethique au Bénin a été délivrée par le Dr AYENA Vincent

Il s'agit d'un enseignement d'éthique environnementale semestriel avec un volume horaire de 30 heures. Le temps de travail des étudiants au nombre de 45 est de 10 heures. La dissertation est le mode des deux évaluations des étudiants. La finalité de ce cours, est d'éduquer les étudiants à la vertu environnementale, de développer en eux un comportement responsable, de former de façon générale, des citoyens vertueux qui respectent l'environnement zen vue du développement durable.

#### QUESTIONS ET REPONSES

Les questions et commentaires ont tourné essentiellement autour du volume horaire, et les méthodes d'évaluations des apprenants. D'aucuns ont insisté sur la nécessité de la dissertation et du commentaire des textes éthiques. L'accent a été fortement mis sur le caractère sous-régional du Master d'Ethique et de Bioéthique de l'Université de Bouaké. Certains ont souhaité qu'une Chaire UNESCO de Bioéthique voit le jour à l'Université de Bouaké où beaucoup se fait dans ce domaine et où la mobilité des étudiants de la sous région et d'ailleurs deviendra une réalité.

Clôturent les travaux de la journée, le- Pr. DIKENOU a remercié tous les participants pour la qualité des interventions. Il a réitéré le besoin de centrer les présentations du lendemain, le plus possible, sur le contenu des formulaires de l'UNESCO.

### **Jeudi 04 décembre 2008**

#### **Matinée**

#### COMMUNICATIONS

La 2<sup>ème</sup> journée de l'atelier, celle du jeudi 4/12/08, a été marquée par les présentations de programmes d'enseignements

Le Dr. PADONOU Clément (Bénin) informe l'assistance que l'enseignement de l'éthique médicale est dispensé aux étudiants en thèse de doctorat dans les universités d'Abomey Calavi et de Parakou. Cet enseignement est rendu nécessaire par l'absence de lois spécifiques, l'existence de médecins parallèles, l'inexistence de moyens de contrôle, l'ouverture du marché de la maladie aux assureurs et l'inadéquation du code de déontologie.

Ensuite sont intervenus le Prof. BAH Assane et le Dr. Ibrahima El Hadj FALL, (Guinée). Le Prof. BAH a présenté un programme d'enseignement d'éthique médicale à l'UFR de médecine de l'université Général Lassana Conté. Cet enseignement se justifie, selon lui, par la déliquescence morale des relations entre médecins et malades. Face à ce fléau, l'ordre des médecins a voulu rétablir la relation de confiance entre médecins et malades en instituant l'enseignement de l'éthique médicale.

Quant au Dr. El Hadj FALL Ibrahima, il a présenté un programme d'éthique philosophique destiné aux étudiants de licence de philosophie de l'Université Général Lassana Conté de Conakry.

Ce cours qui rentre dans le cadre de la formation des étudiants en philosophie et, de façon inédite, de celle des animateurs culturels, vise fondamentalement à susciter chez les apprenants, d'une part une conscience des dimensions normatives de l'action humaine, et d'autre part à développer une réflexion critique autour de la notion transversale d'éthique, dans son rapport avec la philosophie et l'ensemble du système du savoir humain.

Enfin, pour clore les présentations de la matinée, le Prof. SIMPORE Jacques (Burkina Faso) après avoir présenté trois comités d'éthique (comité national d'éthique, comité en éthique de la santé et le comité catholique) en activité dans son pays a détaillé son programme d'enseignement d'éthique de la recherche au niveau des enseignements de master et de doctorat à l'Université de Ouagadougou.

Ce programme a pour objectifs (pédagogiques) d'éveiller chez l'étudiant une conscience des dimensions normatives, de susciter chez lui des attitudes éthiques ou morales, lui permettre d'identifier des questions morales et de développer une réflexion critique.

## QUESTIONS ET REPONSES

Dans les questions consécutives à ces exposés, l'accent a été mis sur l'insuffisance du volume horaire et de l'évaluation des apprenants au Bénin, ainsi que le manque d'enseignement de l'éthique aux paramédicaux.

A été fortement soulignée la nécessité de plaider pour sensibiliser sur la formation éthique des paramédicaux. Il est demandé à l'UNESCO de contribuer à la formation des formateurs et même des techniciens de laboratoire qui sans une conscience claire de leur responsabilité morale peuvent intervertir des résultats d'analyses.

## Après-midi

## COMMUNICATIONS

Les travaux ont repris, l'après midi avec l'exposé du Dr. DIOP Samba (Mali), de la Faculté de médecine de l'université de Bamako.

Le Dr. DIOP Samba a expliqué le contexte historique de l'avènement de la réflexion éthique au Mali, ainsi que les difficultés, les perspectives, les besoins et les attentes de cet enseignement. Celui-ci a pour objectif principal d'inculquer aux apprenants le respect de la dignité humaine.

Le Prof. GNAMEY Koffi Didier (Togo) de la Faculté Mixte de Médecine et de Pharmacie de l'Université de Lomé a présenté son programme d'éthique médicale dont l'objectif est d'apprendre aux étudiants les règles de bonne conduite dans leur profession en respectant la dignité humaine.

Le Dr. KOUVON Komi (Togo) de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Lomé a exposé successivement le programme d'éthique philosophique et le programme d'éthique appliquée ( bioéthique et éthique de l'environnement). L'objectif du cours d'éthique philosophique étalée sur trois ans est d'équiper les apprenants philosophes à reconnaître des problèmes éthiques, et à maîtriser les grandes théories éthiques de la philosophie occidentale.

L'enseignement de la bioéthique intervient un semestre en Master et traite des grands thèmes de la bioéthique. Quant au cours d'Éthique environnementale, il apprend aux jeunes philosophes en année de Licence à s'informer des problèmes environnementaux et à apprécier la contribution de l'éthique philosophique à la résolution de ces problèmes.

A la suite des interventions des représentants du Mali et du Togo, ce fut le tour des représentants de la Côte d'Ivoire de présenter leurs programmes d'enseignement de l'éthique. Les professeurs EHUA, AKINDES, POAME et le Dr TAHIRI ont tour à tour présenté leurs programmes.

L'essentiel de leurs communications s'articule autour de la déontologie médicale en rapport avec la bioéthique (Pr. Francis EHUA), l'éthique de la recherche dans le domaine des sciences sociales en mettant en exergue les terrains à risque, les objets moralement controversés, les méthodes controversées, les exigences des droits des populations et surtout le problème de la responsabilité de la production en sciences sociales (Pr Francis AKINDES). Elles ont pris également en compte la nécessité d'introduire la réflexion éthique dans les nouvelles pratiques sur le vivant (Dr Annick TAHIRI ). Et enfin, les fondamentaux de la bioéthique et la mise en lumière des interactions entre l'éthique, la technique et la société font l'objet du cours d'éthique aussi bien à l'UFR Sciences médicales (Prof. Lazare POAME) qu'à l'UFR des Sciences humaines de l'Université de Bouaké (Prof. Lazare POAME).

## QUESTIONS ET REPONSES

La principale question soulevée est l'insuffisance du volume horaire, de l'évaluation des étudiants ainsi que celle du niveau où doit commencer l'enseignement de l'éthique dans les Facultés de médecine.

Concluant les travaux de la journée, le modérateur Dr. DIOP Samba (Mali) a insisté sur la nécessité pour l'UNESCO d'aider les pays africains à développer l'enseignement de l'éthique eu égard aux diverses lacunes constatées lors des présentations des deux jours.

## **Vendredi 05 novembre 2008**

### **Matinée**

#### **COMMUNICATIONS**

La première communication a été faite par la Pr. Aminata CISSE –DIAW (Sénégal) de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, UCAD, Dakar.

A l'Université Cheick Anta DIOP, le programme actuel vise à inscrire l'enseignement de l'Éthique à l'agenda du Département de philosophie. Il a pour objectif pédagogique de donner aux étudiants de licence une compétence pour débattre des questions contemporaines relevant de l'éthique fondamentale et de l'éthique appliquée, de développer en eux la réflexion critique pour qu'ils soient capables d'identifier les problèmes éthiques. Le mode d'évaluation des étudiants bénéficiant de ce cours qui s'étend sur deux semestres, est la dissertation, le commentaire de texte et l'épreuve orale.

La seconde communication est celle du Pr Mamadou Lamine SOW (Sénégal), de la Faculté de médecine et d'Odontologie, UCAD, Dakar.

La Faculté de médecine prépare depuis la 2<sup>ème</sup> année de médecine les étudiants aux questions fondamentales de la médecine légale. Avec l'application des progrès de la biologie à la médecine, l'intérêt pour les questions éthiques rencontrées en médecine invite aujourd'hui à réfléchir sur la possibilité d'insérer, avec le système LMD, l'étude des sciences humaines et sociales en médecine. Il s'agira principalement d'intégrer l'enseignement obligatoire de la déontologie et de la bioéthique au programme de médecine légale.

La troisième communication est celle du Dr BADE Malam Abdou (Niger), de la Faculté de médecine.

Il existe, au Niger, un comité d'éthique créé en 1998. Il est sous la tutelle du ministère de la santé publique et est composé de 16 membres dont 15 sont du domaine de la santé et 01 magistrat. Ses missions consistent en l'amendement des protocoles de recherches sur le SIDA, la schistosomiase, la vaccination, les médicaments. Elles concernent aussi le suivi de la mise en œuvre des protocoles de recherche et l'évaluation de l'étude de l'immunité chez les enfants de 07 à 15 ans. Un comité national de bioéthique est en cours de création avec l'assistance du Bureau de l'UNESCO à Dakar, notamment avec M. DIKENOU Christophe. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale et a pour missions d'assurer la mise en œuvre des 3 déclarations sur la bioéthique dont le Niger est partie prenante, de diffuser des programmes de formation et d'information en matière de bioéthique, de conseiller le gouvernement, le parlement et les autres institutions en matière de bioéthique.

#### **QUESTIONS ET REPONSES**

Les questions concernaient la composition déséquilibrée du Comité d'éthique du ministère de la Santé du Niger. Il est vivement souhaité que le Bureau de l'UNESCO à Dakar aide le Niger à mettre rapidement sur pied son Comité national de bioéthique. Par ailleurs ce Bureau doit aider dans la formation des experts et enseignants d'éthique ainsi qu'à la généralisation de l'enseignement de l'éthique aux infirmiers, sages-femmes, etc.

#### **CEREMONIE DE CLOTURE**

La clôture de l'atelier fut placée sous la présidence du Professeur Mathieu Lou Bamba, Secrétaire général de la Commission nationale ivoirienne pour l'UNESCO.

Après les mots de remerciement du Professeur Henk ten Have et la lecture de la motion de remerciement aux autorités ivoiriennes ainsi que des recommandations de l'atelier, le Secrétaire général de la Commission nationale pour l'UNESCO, après avoir remercié tous les participants, déclara clos tes travaux de l'atelier.